

PROCES-VERBAL
DE LA SIXIEME SEANCE DU COMITE DES GOUVERNEURS
DES BANQUES CENTRALES DES ETATS MEMBRES
DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE
TENUE A BALE LE 12 AVRIL 1965, A 14.30 HEURES

Sont présents: le Gouverneur de la Banque Nationale de Belgique, M. Ansiaux, accompagné par M. de Strycker; le Président de la Deutsche Bundesbank, M. Blessing, accompagné par le Dr Emminger; le Gouverneur de la Banque de France, M. Brunet, accompagné par M. Bouchet; le Gouverneur de la Banca d'Italia, M. Carli, accompagné par M. Baffi; le Président de la Nederlandsche Bank et Président du Comité, M. Holtrop, accompagné par M. van den Bosch; assiste en outre le Vice-Président de la Communauté Economique Européenne, M. Marjolin, accompagné par M. Bobba. Le Secrétaire Général du Comité, M. d'Arma, est aussi présent.

I. Approbation du procès-verbal de la cinquième séance

Le Président Holtrop invite le Secrétaire Général à donner lecture du procès-verbal de la cinquième séance, après avoir attiré l'attention des participants sur le fait qu'il est apparu opportun de ne pas y incorporer un résumé des exposés des différents Gouverneurs sur l'évolution récente de la situation monétaire dans leurs pays respectifs. Tout le monde se déclare d'accord et le document est approuvé à l'unanimité.

∴. Analyse de la deuxième série de documents de travail
(données statistiques et chronique des événements et des mesures adoptées dans les pays de la Communauté) Ce point de l'ordre du jour est examiné en fin de séance (Annexe VI/A).

Le Président fait d'abord remarquer que dans le tableau du mois de février concernant l'évolution de la situation monétaire en Italie, le montant de la quasi-monnaie, à la fin de 1963, qui avait donné lieu à certaines discussions à cause de l'écart par rapport au montant de la période fin janvier-novembre 1964, était inexact, et ce, par suite d'une inversion de chiffres dans les calculs en lires. Il indique ensuite les chiffres corrects.

En ce qui concerne les nouveaux tableaux, il se déclare heureux de constater que cette fois, selon le voeu exprimé à l'occasion de la dernière réunion, il a été possible, grâce à l'effort fait par les experts des banques centrales, de faire parvenir au secrétariat l'ensemble de la documentation en temps utile pour qu'un dossier complet soit remis aux membres du Comité au moment de leur arrivée à Bâle. Il se déclare en outre heureux de constater qu'un autre pays (l'Italie) a été à même de fournir un tableau sur la situation de trésorerie.

Il ajoute qu'il y aura peut-être quelques améliorations à apporter dans le domaine de l'harmonisation des schémas, surtout en vue de la possibilité de présenter à l'avenir les tableaux avec les cinq pays sur une même feuille, mais il lui semble que les résultats actuels sont déjà suffisamment satisfaisants. Lorsque chacun des Gouverneurs aura eu la possibilité d'examiner les tableaux avec l'aide des experts de sa banque centrale, il sera possible de voir s'il est opportun de tâcher de procéder ultérieurement à l'harmonisation des schémas. Ceci pourrait être décidé à l'occasion de la prochaine réunion.

11. Note du Président sur la méthode d'analyse des événements et sur les objectifs à poursuivre dans la politique monétaire (Annexe III/C au procès-verbal de la troisième séance du 14 décembre 1964)

Le Dr Holtrop ouvre la discussion en rappelant qu'il avait été décidé qu'à l'occasion de la séance de ce jour un ordre de priorité serait établi sur l'étude des problèmes de la part des experts. Il ajoute qu'entre-temps il a reçu une lettre du Président Blessing (dont un texte en français est distribué au cours de la séance) contenant des suggestions concrètes. Sur la base de ces suggestions, de celles faites par M. Marjolin au mois de février et de ses propres réflexions, il lui semble que les quatre sujets ayant priorité sur les autres sont les suivants:

1. Politique à l'égard des mouvements de capitaux à court terme.
2. Harmonisation de la politique relative à la composition des réserves.
3. Problème des réserves communes.
4. Politique du crédit et, en particulier, limitation des crédits bancaires.

M. Marjolin précise que les services de la Commission sont en train d'élaborer des propositions visant à poursuivre les efforts vers l'unification monétaire et que ces propositions contenant les quatre points essentiels mentionnés par M. Holtrop et peut-être d'autres encore seront communiquées au Comité monétaire et au Comité des Gouverneurs avant d'être publiées. Il est évident que rien de ce que la Commission proposera ne pourra être acceptable sans le consensus des Gouverneurs. M. Brunet suggère, à son tour, un cinquième point concernant les réglementations et les usages dans le domaine des mécanismes intérieurs des crédits.

Après un vaste tour d'horizon auquel participent la plupart des membres du Comité, il est reconnu que les deux points nécessitant d'être examinés avec priorité sont: 1) la politique à l'égard des mouvements de capitaux à court terme et 2) l'harmonisation de la politique relative à la composition des réserves. Quant à la procédure à suivre, les Gouverneurs trouvent préférable - là aussi, après un examen très approfondi de la question - de ne pas constituer d'autres Comités d'experts. La Nederlandsche Bank se chargera de faire une étude sur le premier point et la Bundesbank, sur le second. Les deux études, qui devront être prêtes avant le 15 juin, seront, aussitôt après, distribuées à toutes les banques centrales membres du Comité et aux représentants de la Commission, afin qu'elles puissent être examinées et discutées lorsque le Comité se réunira à nouveau au mois de juillet.

M. Marjolin, à son tour, et à la suite d'un voeu exprimé par M. Ansiaux, se réserve de distribuer, s'il y a suffisamment de temps, un mois avant la prochaine séance, un rapport complet sur la politique du financement de l'exportation des biens d'équipement et sur les problèmes posés par une telle question.

7. Répartition de l'aide entre les Six dans des cas nouveaux

A propos de la clé de répartition reconnue valable par tous les participants lors de la séance précédente, M. Holtrop demande à M. Emminger des précisions sur les chiffres des tableaux concernant la position monétaire extérieure (tableaux Esteva) qui devront servir de base à une telle clé. Il paraît clair qu'il doit s'agir du total des avoirs officiels nets (chiffre C des tableaux Esteva), déduction faite des positions F.M.I. et G.A.B. Les chiffres dont

on tiendra compte seront les chiffres arrondis des tableaux relatifs à la fin du dernier trimestre disponible.

v. Autres questions relevant de la compétence du Comité

A. Situation de la livre

A la suite d'une question posée par M. Marjolin sur le jugement porté par le Comité en ce qui concerne la présentation du budget anglais et d'une intervention de M. Ansiaux sur l'attitude que les Six devront prendre prochainement a) au Fonds Monétaire International à l'occasion de la discussion du nouveau tirage anglais; b) en présence d'une demande de prolongation ou de renouvellement des crédits de soutien accordés à l'Angleterre par les banques centrales et c) dans l'éventualité d'une modification de la parité de la livre (Carli: ou de l'introduction de taux de change fluctuants; Blessing: ou de l'introduction de mesures de restrictions sur les changes), les Gouverneurs se mettent d'accord d'échanger leurs points de vue dans l'après-midi du lundi 3 mai, à 15 h 30, lorsqu'ils se retrouveront à Cannes pour la réunion des Ministres des Finances des Six. A cette date, les Gouverneurs auront eu la possibilité de connaître le rapport du F.M.I. sur la situation anglaise, rapport qui devrait être prêt pour la fin du mois d'avril. Ils pourront ainsi, sur la base de ce rapport, prendre contact avec leurs Ministres des Finances et intervenir auprès d'eux, en se fondant sur une attitude commune adoptée à l'avance. Une telle rencontre sera d'autant plus utile que le Groupe No 3 et le Groupe des Dix se réuniront respectivement les 5 et 6 mai, et les 6 et 7 mai.

Quant à l'état actuel de la situation anglaise, les discussions ayant eu lieu à Bâle pendant le week-end n'ont pas permis d'arriver à une conclusion suffisamment claire,

à défaut de la connaissance des comptes de la Nation et d'une analyse monétaire complète. Il paraît que les Anglais n'ont pas l'intention de demander, à l'échéance, un renouvellement de crédit des banques centrales; mais il est évident que la vraie question ne se posera qu'après le tirage sur le Fonds Monétaire.

B. Réélections du Président et du Secrétaire Général du Comité

M. Holtrop rappelle qu'à l'occasion de la première réunion (6 juillet 1964), le Comité, sur la base d'un accord de principe intervenu pendant les réunions officieuses qui avaient précédé sa constitution et à la suite d'une proposition formelle du Président Blessing, lui avait fait l'honneur de le nommer Président. Son acceptation ne concernait que la première année et l'avenir était laissé ouvert, de sorte que son mandat devrait venir à échéance le 30 juin 1965. Dans la même réunion du 6 juillet 1964, le Comité avait élu Secrétaire Général M. d'Aroma. Dans ce cas également, il avait été décidé que la question pouvait être reconsidérée après une année et que, par conséquent, M. d'Aroma n'était élu que jusqu'au 30 juin 1965. D'autre part, poursuit le Président, si la prochaine réunion du Comité avait lieu comme prévu le 12 juillet 1965, il peut sembler opportun de prendre dès maintenant une décision sur les nominations en question. En ce qui le concerne, il trouve que la tâche est assez lourde et qu'il aimerait beaucoup passer la présidence à un autre de ses collègues. Il s'agit en plus de décider s'il est préférable d'avoir une présidence permanente ou s'il vaut mieux adopter le principe de la rotation (et, dans ce cas, avec ou sans un Vice-Président qui serait automatiquement le Président désigné pour l'année successive). Après une intervention de M. Blessing qui souhaite la continuation de la présidence Holtrop et de M. Ansiaux qui, à son tour, souhaite

que M. Holtrop accepte de rester à la présidence du Comité au moins pour un an, le Président prie ses collègues de mieux réfléchir à la question et de renvoyer la décision au mois de juillet. Cette date lui semble préférable, puisqu'elle coïncide avec la fin de l'année de travail effectif du Comité avant la période des vacances.

En ce qui concerne le Secrétaire Général, le principe de la continuité paraît préférable, de sorte que le mandat de M. d'Aroma est renouvelé pour une durée indéterminée.

C. Fonctionnement des centrales des risques

M. Holtrop informe ses collègues qu'une réunion d'experts des banques centrales a eu lieu à la B.R.I., le vendredi 9 avril, dans le but d'explorer la possibilité de procéder à la centralisation, à l'échelon international, de certaines informations concernant les crédits bancaires à des non-résidents. A cette occasion, les représentants des Six, au cours d'une réunion spéciale, ont décidé que leur banque centrale enverrait à la B.R.I., dès que possible, un petit rapport sur la situation existant dans chacun des pays de la Communauté en ce qui concerne le fonctionnement d'une centrale des risques ou d'un système semblable, en vue de permettre, à chacun des partenaires du Marché Commun, de mieux connaître le fonctionnement des différents systèmes et de tirer avantage, le cas échéant, de l'expérience des autres. La B.R.I. préparera un rapport qui sera, bien entendu, envoyé également à la Commission.

D. Documents C.E.E.

M. Holtrop rappelle que depuis la dernière séance, les membres du Comité ont reçu de la part de la Commission, par l'entremise du secrétariat du Comité, plusieurs documents

très intéressants, notamment les déclarations faites par M. Marjolin, le 23 mars, devant le Parlement européen sur certaines questions monétaires et l'étude sur les recettes et les dépenses des administrations publiques dans les pays membres de la C.E.E.

E. Nouveau membre du secrétariat

M. Holtrop informe qu'à partir du 1er mai le secrétariat du Comité pourra bénéficier du concours d'un fonctionnaire de la Banque de France, M. André Bascoul, qui a été engagé par la B.R.I. à partir de la date susmentionnée et qui, mis à part l'activité déployée dans l'intérêt du Comité, donnera sa collaboration au Département Monétaire et Economique de la Banque.

VI. Date et lieu des prochaines séances

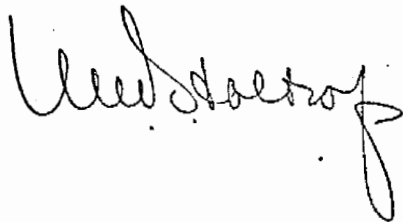
Le Président Holtrop rappelle que la prochaine séance aura lieu le 12 juillet 1965 (aucune réunion n'est prévue pour le mois de juin en raison de l'Assemblée générale de la B.R.I.). Il rappelle aussi qu'en février, il a été décidé, conformément à ce qui avait été prévu dans la séance du 6 juillet 1964, qu'au mois d'avril les membres du Comité auraient examiné la possibilité de tenir une séance ailleurs, notamment à Bruxelles. Le Président propose, si ses collègues et les représentants de la Commission de la C.E.E. sont d'accord, qu'une telle réunion ait lieu au mois de septembre. Ceci aurait un double avantage: d'une part, la séance permettrait aux Gouverneurs de se rencontrer avant les réunions du F.M.I. et de la B.I.R.D. à Washington et dans le courant d'un mois où aucune réunion de la B.R.I. n'est prévue; d'autre part, il serait ainsi possible d'établir un nouveau principe en ce qui concerne les dates des

réunions du Comité, c'est-à-dire d'éviter qu'elles ne coïncident avec celles du Groupe des Dix pour la Surveillance multilatérale. Après le mois de septembre, les réunions pourront ainsi avoir lieu en novembre, janvier, mars, mai et juillet, le second lundi du mois et toujours, bien entendu, à 14 h 30, après la réunion du Conseil d'administration de la B.R.I.

Tout le monde est d'accord tant sur la réunion à Bruxelles au mois de septembre que sur les dates des séances suivantes à Bâle. La réunion de Bruxelles aura lieu le lundi 13 septembre et, à cette occasion, tous les participants seront les hôtes de la Commission et de la Banque Nationale de Belgique.

Bâle, le 12 juillet 1965

Le Président



Le Secrétaire Général

